



Les **Appartements de coordination thérapeutique (A.C.T.)** sont des établissements médico-sociaux créés pour héberger des personnes atteintes par une pathologie chronique (VIH, hépatite, cancer, diabète...) nécessitant une coordination médicale et sociale.

Les **A.C.T.** sont des hébergements temporaires d'une durée maximale de **18 mois**

L'équipe des ACT travaille avec le résidant sur

- sa vie familiale, sociale, affective, sexuelle,
- son autonomie financière et/ou administrative,
- son bien être psychologique...

Ce sont des points indispensables qui participent à la santé dans sa globalité.



Résidence Margaux  
5 allée des Magnolias  
72100 LE MANS

Tél. 02 44 718 511  
Fax 02 43 780 360

[act72@montjoie.asso.fr](mailto:act72@montjoie.asso.fr)



37 bis av. André Cerisay  
N° 1779  
72300 SABLÉ SUR SARTHE

Tél. 02 43 926 213



▪ Protéger l'enfant ▪ Accompagner l'adulte ▪ Promouvoir la Personne

[www.montjoie.asso.fr](http://www.montjoie.asso.fr)



Pôle Santé Montjoie

**A**ppartements  
de **C**oordination  
**T**hérapeutique

**Le Mans**  
**Sablé s/Sarthe**

### Conditions d'hébergement

**13 places** en logement autonome ou en petit collectif :

**9 places au Mans**

**4 places à Sablé sur Sarthe**

Les résidents peuvent être accompagnés par leur famille ou leurs animaux de compagnie, en fonction des hébergements disponibles.

Les logements sont meublés et équipés : cuisine, vaisselle, électroménager, lits, mobilier...

**Participation** fixée par la loi :  
1.8 € par jour (*tarif 2013*).

Une caution de 10 € par mois est demandée (possibilité de minorer cette participation en fonction des revenus).

L'établissement prend en charge tous les frais liés à l'hébergement (loyers, électricité, eau...).  
L'alimentation reste à la charge du résident.



### L'Accompagnement proposé

**Equipe de coordination médicale :**

- 1 médecin,
- 1 infirmière,
- 1 psychologue

**Equipe de coordination sociale :**

- 2 travailleurs sociaux

Le soutien proposé est sous la forme d'une **coordination** de professionnels du soin et du social.

L'objectif est de **maintenir et de développer l'autonomie** du résident.

Le service ne se substitue pas aux structures existantes : le résident conserve son médecin traitant, ses référents au service social et/ou au service d'insertion...

**Outils proposés :**

- Entretiens individuels,
- Activités collectives,
- Accompagnements aux rendez-vous médicaux ou sociaux,
- Ateliers
- ....

#### 1. demande

- **Dossier social** type, accompagné d'un rapport social détaillé, complété par un travailleur social. A adresser au chef de service des ACT.
- **Dossier médical** type, accompagné d'un rapport médical détaillé, complété par un médecin. A adresser sous pli confidentiel à l'attention du médecin des ACT.

#### 2. admissibilité

- **Etude du dossier social** par le chef de service des ACT.
- **Etude du dossier médical** par le médecin des ACT.

**admissible**

**non admissible**

pas de place disponible

place disponible

dossier en attente  
(1 an maximum)

**lettre de refus**  
motivée envoyée à la personne et au travailleur social l'accompagnant

#### 2. admission

- **Entretiens** avec le chef de service, le médecin et le psychologue des ACT.

**réponse définitive** envoyée à la personne et au travailleur social l'accompagnant